



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION - ÉTÉ 2023

Adhésion :

Toute famille non adhérente au CJB Vacances devra régler un droit d'adhésion de 10.00 €, pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Pour adhérer, vous devez :

- Télécharger le formulaire d'adhésion à partir de notre site internet,
- Joindre votre avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020), ainsi qu'une attestation de domicile pour les bonduois (valable uniquement : facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de 6 mois).

La non-présentation de ces documents entraîne l'application du tarif maximal « non-bonduois ».

Conditions d'inscription :

Attention ! nombre de places limité. L'inscription se fait à la semaine.

Pour pouvoir vous inscrire via le portail famille CJB, il faut préalablement être adhérent au CJB Vacances.

Les inscriptions Boîte à Jeux, Club & Club 10 + et stages se font en ligne votre espace sur le portail famille CJB

- du 22 à 14h au 28 Mai 2023 pour les Bonduois
- du 29 Mai à 14h au 09 Juin 2023 pour Tous.

Les inscriptions seront clôturées le 09 Juin 2023 à 18h30.

Les modifications et remboursements ne pourront intervenir après cette date. Si le nombre d'inscriptions est atteint avant cette date, la clôture pourra intervenir plus tôt.

ATTENTION: La semaine du lundi 28 au mercredi 30 août, les inscriptions ne seront ouvertes qu'aux bonduois pour la boîte à jeux, club et club 10+ (les stages cette semaine là restent ouverts à tous)

Tarifs :

Le CJB Vacances a mis en place en partenariat avec la municipalité et la CAF une grille tarifaire en fonction d'un quotient familial disponible au siège du CJB. La grille des tarifs est disponible sur le site internet. En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à nous en parler & à contacter le CCAS de Bondues.

Crédits d'impôts : Vous avez le droit à un crédit d'impôts de 50% pour la garde de vos enfants de moins de 6 ans.

Paiement :

Suite à votre inscription, une facture vous sera envoyée. Elle est à régler au plus tard le 12 Juin 2023. A défaut, votre inscription sera annulée.

Le paiement pourra s'effectuer directement depuis votre espace sur le portail famille CJB (en carte bancaire) ou directement auprès de nos services en chèque, espèces, chèques vacances, chèques CESU.

Assurances :

Les centres sont uniquement assurés en responsabilité civile. En cas d'accident où la responsabilité du centre n'est pas engagée, les familles prendront en charge les dommages corporels et matériels.

Absence médicale :

Tout remboursement pour raison médicale, à partir du 3ème jour de maladie, se fera uniquement sous forme d'avoir (valable un an). Ce dernier tiendra compte des frais de gestion de 25%. L'avoir se fait sous réserve de la présentation d'un certificat médical précisant les dates d'absence.

